

Sivos de la forêt d'Eu : avenir toujours incertain pour l'école de Longroy

L'ÉCLAIREUR | mardi 11 septembre 2018
638 mots | -



Le maire de Longroy, Jean-Pierre Trolley, ne cesse de se battre pour que l'école de son village continue d'exister.

S'il y a bien eu une rentrée des classes lundi dernier à Longroy, l'école n'est pas définitivement sauvée pour autant. Il ne reste plus qu'à attendre le verdict du tribunal cette semaine.

« **Je suis prêt à aller jusqu'au bout, à tout faire pour sauver cette classe** ». Jean-Pierre Trolley est déterminé. Le maire de Longroy fait le maximum pour sauver la classe de l'école de son village, dont la situation est délicate. « **Fermer cette classe, cela signifierait la fermeture de l'école** ».

Et une nouvelle organisation à trouver pour le Syndicat intercommunal à vocation scolaire (Sivos) de la forêt d'Eu, auquel Longroy appartient aux côtés des communes de Guerville, Melleville et Millebosc.

Un combat de longue durée

Petit rappel des faits. Nous sommes en mars 2018. La Direction académique des services de l'Éducation Nationale (Dasen), annonce sa liste de fermetures de classes pour la rentrée prochaine. À nouveau, l'école de Longroy en fait partie. « **En 2017 nous étions déjà concernés par cette mesure** », ressasse Jean-Pierre Trolley. « **Nous avons saisi le tribunal administratif pour faire annuler cette décision. Grâce à une forte mobilisation, nous avons pu sauver l'école. Le fait de connaître la même situation cette année est loin d'être une surprise** ».

Situation identique en 2017

Suite à une réunion, le conseil municipal est unanime : il faut sauver cette école. « **Même si le rectorat n'est pas d'accord avec cela, le fait d'avoir une école dans un petit village comme le nôtre, permet de lui donner de la vie** », poursuit le maire.

Une longue procédure

Après le dépôt d'un recours gracieux, la municipalité a engagé un référé suspensif au tribunal administratif de Rouen. Le 13 juillet, le verdict tombe : le tribunal suspend la décision du rectorat. « **Qui dit suspension ne veut pas dire annulation, mais c'était une première étape importante pour prévoir la rentrée des classes.** » Dans le même temps, l'Éducation Nationale décide de se pourvoir en cassation. En attendant, les choses sont claires : rien ne peut empêcher la rentrée des classes du 3 septembre à Longroy.

Rentrée qui a tout de même été difficile. « **Le rectorat a désigné une remplaçante le 29 août... C'est se moquer des élèves, des parents, de l'enseignante et de la commune que de prendre une décision si tard. Comment voulez-vous préparer convenablement une rentrée des classes en si peu de temps ?** »

Le fait que la remplaçante ne soit prévue à l'école que durant quinze jours, interpelle le maire de Longroy. « **En toute honnêteté, cela m'inquiète un peu. Mais vis-à-vis des élèves et de leurs parents, nous devons rester positifs et attendre la décision définitive** ».

En attente de la décision

Il ne reste désormais plus qu'à attendre le jugement. Si le rendez-vous au tribunal a eu lieu mercredi 5 septembre, il faut tout de même attendre quelques jours supplémentaires pour être définitivement fixé.

Deux possibilités s'offrent alors : « **Soit la décision du rectorat est définitivement annulée et nous sommes tranquille pour cette année, l'année scolaire se fera comme elle a débuté. Soit nous perdons, nous verrons bien si le rectorat prendra alors la responsabilité de fermer une classe en cours d'année. Cela signifierait la mort de notre école et un énorme coup dur pour le Sivos dont nous faisons partie. Cela remettrait également en cause les investissements importants réalisés récemment et dont l'école profite (médiathèque, trottoirs, circulation, salle...)** ».

Pour le maire de Longroy, un seul mot d'ordre : « **Il faut rester positif vis-à-vis des élèves et leurs parents jusqu'à la décision finale** ». Verdict cette semaine.

Louis Vanthournout